

Rapport de fusillade

Généralités

Si vous avez un rapport de fusillade en charges il y aura plusieurs étapes:

1. Vérification du rapports : il faudra vérifier l'ensemble du rapport concernant des erreurs ou oublis dans celui-ci.

Les points important à vérifier sont:

- La présences de la date des faits
- Le rappel des faits
- L'identité complète et correcte des individus (Nom Prénom, Date de naissance, SSN)
- Les chefs d'accusations

2. Tri des VIP / non-VIP : n'hésitez pas à utiliser le ticket du rapport et de créer un fil de discussion pour les VIP et un pour les non-VIP

3. Traitement: Envois à la justice pour les VIP et convocations pour les non-VIP

Le tri

Le plus simple pour les trier est de faire :

1. Un message pour les VIP et un pour les non VIP
2. Créer un fil sur chacun



William Jackson



29/09/2025 02:00



VIP 16 messages >



William Jackson



<https://docs.google.com/documen...>



Il y a 15 j



William Jackson



29/09/2025 02:01



NON VIP 17 messages >



William Jackson



Il y a 21 h

3. Vérifier les information des individus un par un puis une fois vérifié mettez le dossier d'arrestation
4. Ajoutez un séparateur tel que

<https://tenor.com/view/rainbow-border-line-colorful-gif-17203048>
5. Une fois tous trié et vérifié vous pouvez passez à la suite

Les VIP

Un [dossier de jugement](#) devra être copier et remplis avec tous les VIP du rapport

Une fois le rapport vérifié définitivement et le dossier de jugement prêt il faudra le transmettre à la justice:

1. Aller sur l'intranet de la justice
2. Dans la catégorie Bureau du procureur sur le ticket [Demande OGA](#)
3. Sélectionner Dossier de jugement
4. Aller sur le ticket qui viens de se créer et envoyer votre dossier de jugement (On oublie pas la politesse)
5. Un juge reviendra vers vous pour trouver une date pour le jugement (Votre présence n'est pas obligatoire mais fortement appréciée) une fois la date trouver le juge s'occupe des convocations
6. Allez à l'audience et représentez le ministère publique le juge s'occupe du CAD des individus

Les jugements suite à cela ne sont pas à rentrer dans vos CI sur le site de l'OGA

Les non-VIP

Convocation:

Il vous faudra convoquer les individus vous même

Allez sur le [CAD](#) et recherchez votre individu

Une fois sur son casier allez sur convoquer

 Actions rapides

 Armes

 Convoquer

Il faudra alors remplir les informations (Pas de récidive sur les convocations) la convocations doit être **minimum 48h plus tard**

Formulaire de convocation de Alex Martinez

Détail de la convocation

NATURE DE LA CONVOCATION

Nature de la convocation *

Accusé

FAITS REPROCHÉS

Usage abusif du klaxon

DATE DES FAITS REPROCHÉS

Date des faits reprochés *

novembre 22

LIEU DE LA CONVOCATION

Lieu de la convocation *

Tribunal de Los Santos

DATE DE LA CONVOCATION

novembre 22 17:12

Annuler

Valider

Après avoir validé attendez bien la réponse, vous aurez en haut à droite un message vert vous confirmant que la convocation a bien été envoyer ou un message rouge vous disant qu'elle n'a pas été envoyer attendez bien de voir l'un ou l'autre avant d'essayer de validé à nouveau

La convocation a été envoyée



Vérifier l'envoi:

Vous retrouverez également une copie de la convocation envoyée par notre secrétaire Olivia Anderson sur notre intranet dans la catégorie bureau du procureur dans le ticket [CONVOCATIONS](#)



Olivia Anderson APP 19:27

Convocation de Alex Martinez par Alex Martinez. Le message ci-dessous a été transmis à la personne convoquée :

Convocation du bureau des procureurs de Los Santos

Bonjour, je suis Olivia Anderson, greffière au bureau des procureurs de Los Santos.

Sous l'autorité du procureur général de Los Santos, je vous informe que vous êtes convoqué(e) devant Alex Martinez, Procureur en Chef, dans le cadre d'une affaire judiciaire.

Afin de vous expliquer sur les faits suivants que vous êtes accusé(e) d'avoir commis le 11/10/2025 :

Usage abusif du klaxon

Lieu de la convocation :

Tribunal de Los Santos

Date & heure :

11/10/2025 20:00



En cas d'absence et sans nouvelle de votre part, un mandat d'arrêt sera délivré à votre rencontre et vous serez reconnu coupable de l'infraction 3.R : Non présentation à une convocation de justice.

Dans le cas où vous ne seriez pas en mesure de vous présenter, vous pouvez vous faire représenter par l'avocat de votre choix.

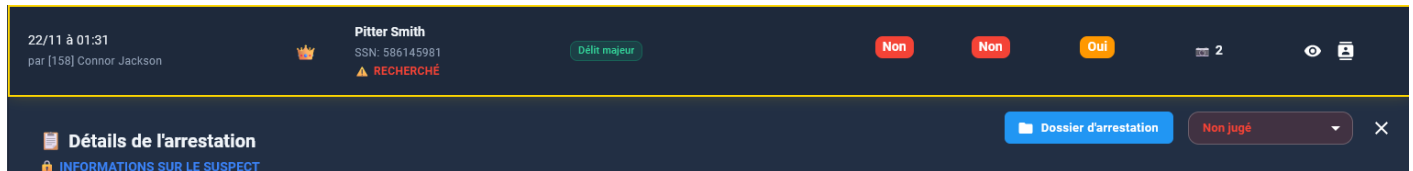
Si vous n'êtes pas disponible ou avez des questions complémentaires, merci de ne pas répondre à ce message mais de créer un ticket sur la radio du bureau des procureurs de Los Santos (lien ci-dessus). • Aujourd'hui à 19:27

Suivi des individus

Utilisez les réactions à vos messages créer pendant le tri dans votre dossier pour suivre vos avancement

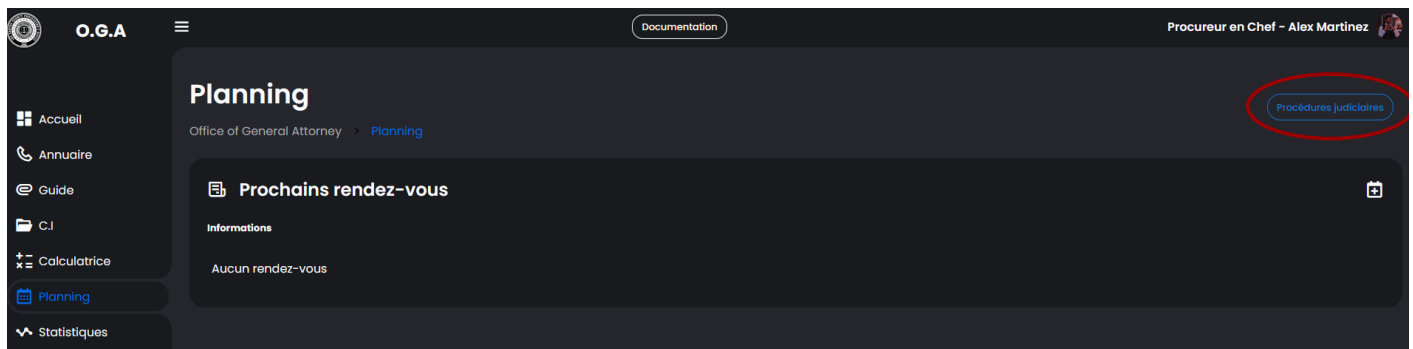
- ☠️ : Personne décédée.
- ✉️ : Convocation envoyée
- 📁 : Personne introuvable
- 📄 : PJ faite
- 📄 : Ne s'est pas présenté
- 📄 : Peine appliquée

Sur l'opération passer également le statut de l'individu en **Non Jugé**

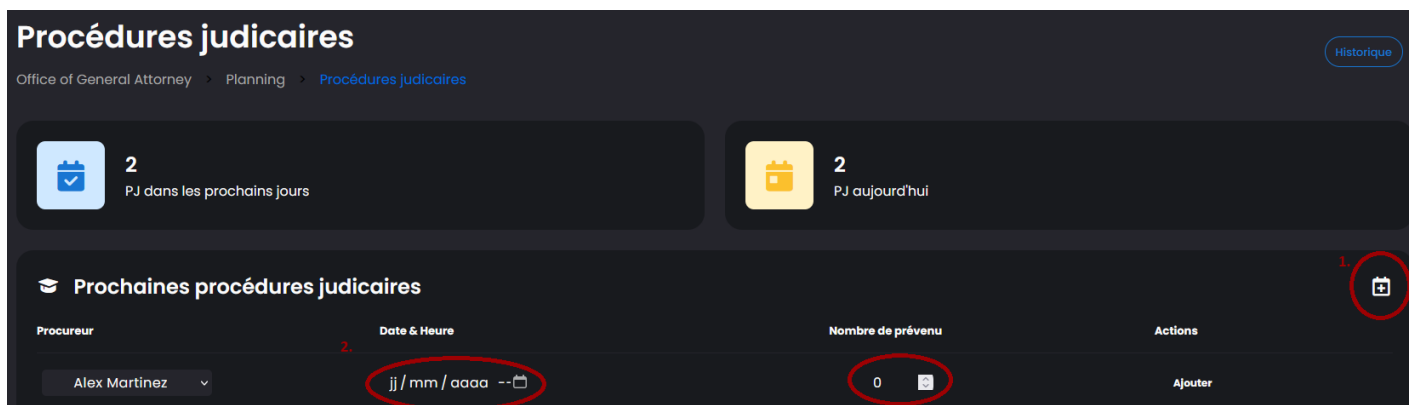


Prévenir la justice:

Une fois vos convocation envoyées aller sur le [site de l'OGA](#) dans Planning et sélectionner Procédures Judiciaires



Et ajouter votre PJ avec la date et l'heure ainsi que le nombre de prévenu convoqués



La procédure judiciaire:

Vous y rendre et faire votre PJ elle se déroulera de la façon :

☐☐Se présenter

☐☐Demander la carte d'identité de M ou l'identité du client si représenté par un avocat.

☐☐Vérification des récidives

☐☐Rappel des faits

☐ Demander à M. ou l'avocat s'il plaide coupable ou non

☐☐☐Tu l'écoutes présenter sa défense et sa plaidoirie

Il faudra préciser procédures judiciaires, ainsi que le rapport et que **l'application de la peine est à faire par un procureur ou un juge** :

Arrestation		29/05/2025 21:26
CATÉGORIES	Délit majeur, Délit mineur	
INFRACTIONS	Port d'arme illégal: arme de poing, Port d'arme illégal: arme de poing, Vente illégale d'armes/achat, Vente illégale d'armes/achat, Port d'arme illégal: arme blanche, Port d'arme illégal: arme blanche	
COMMENTAIRE	 PROCÉDURE JUDICIAIRE  "    Attention : peine à appliquée par un procureur ou un juge sous 48h    "  Rapport : https://docs.google.com/document/d/1AQaXNHVZBuc6cNtZrq1gyL94aXm6X_BDGAVvFQoeKKg/edit?tab=t.0	

☞☐ PROCÉDURE JUDICIAIRE ☞☐

⚠☐Peine à appliquée sous 48h par un procureur ou un juge⚠☐

Rapport :

Si l'individu ne se présente pas vous le jugez par contumace et vous pouvez lui ajouter la non présentation à une convocation de justice

⚖️ PROCÉDURE JUDICIAIRE ⚖️

Jugé par contumace suite à la non présentation convocation de justice du XX/XX/202X à XXhXX

⚠️Peine à appliquée sous 48h par un procureur ou un juge⚠️

Rapport :

Une fois la PJ faite changer le statut de l'individu en **Jugé**

Application de la peine:

Vous pouvez utiliser la commande `"/rappel créer raison: application de peine temps: 48H destination: Dans ce salon"` dans votre dossier sur l'intranet pour créer un rappel.

Il faudra ensuite revenir 48h plus tard pour vérifier si ils ont bien fait appliqué leur peine, si cela est fait c'est finis sinon il faudra ajouter un mandat d'arrestation sur le casier de l'individu .

Mandat d'arrestation		16/08/2025 17:21
CATÉGORIES		
INFRACTIONS		
COMMENTAIRE	Peine du 16/08/2025 non appliquée	
MONTANT	\$0	
PRISON		
AVOCAT	Aucun	
CRÉÉ PAR	Alex Martinez (Procureur)	

Fermeture du dossier:

Quand vous avez traité tout les individus que soit les VIP,les non-VIP **et** que vous avez appliqué les mandat d'arrêt si nécessaire faites un ping @Hauts Gradés

Revision #2

Created 22 November 2025 14:54:06 by Alex Martinez

Updated 23 November 2025 14:17:52 by Alex Martinez